BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IV^{E} REPUBLIQUE

CINQUIEME LEGISLATURE

LOI N° 036-2013/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE CREDIT N° 5291-BF CONCLU LE 8 OCTOBRE 2013 ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA), POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'APPUI AU SECTEUR DE L'ELECTRICITE (PASEL)

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2012/AN du 28 décembre 2012, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 14 novembre 2013
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'Accord de crédit N° 5291-BF conclu le 8 octobre 2013 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement du Projet d'appui au secteur de l'électricité (PASEL).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 14 novembre 2013

Pour le Président de l'Assemblée nationale,
le Premier Vice-président

Kanidoua NABOHO

Le Secrétaire de séance

Ollo Anicet POODA